

Mon coach en **DCG** 9

—2^e édition—

Comptabilité

*Laurence Morgana
Catherine Zerara*

*À jour
de la
réforme*

RÉVISER ET S'ENTRAÎNER AVEC :

- ▷ 65 fiches synthétiques et visuelles
- ▷ Des exercices progressifs corrigés
- ▷ 2 sujets type d'examen inédits
- ▷ Les conseils et astuces du coach !



www.dcg.vuibert.fr

Retrouvez les corrigés
et des ressources
supplémentaires

Vuibert

Mon coach

en

DCG

9

2^e édition

Comptabilité

À jour de la réforme 2026

Laurence Morgana

Catherine Zerara

Vuibert

Maquette et couverture : Primo Primo
Composition de l'intérieur : PCA
ISBN : 978-2-311-41535-3

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.
En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite.

Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle. La fouille de textes et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

Dans le cas où le livre comporte des ressources numériques en ligne, ces dernières sont des compléments offerts à l'achat du livre. Par respect du droit d'auteurs, ces ressources sont incensurables, interdites de reproduction et réservées à un usage strictement personnel. Elles sont soumises aux conditions d'utilisation en vigueur (CGU) accessibles sur notre site et peuvent, pour des raisons commerciales, légales, d'évolution technique ou de contenu, être supprimées ou interrompues à tout moment, sans garantie de maintien ou de compensation. Dans le cas où les QR codes et liens hypertextes permettent d'accéder à des sites internet tiers, la responsabilité de Vuibert n'est pas engagée, notamment quant à leur éventuel dysfonctionnement ou à leur indisponibilité d'accès.

© Magnard-Vuibert – août 2026 – 5, allée de la 2^e DB, 75015 Paris
Site Internet : www.vuibert.fr

Vuibert s'engage
durablement pour l'environnement



SOMMAIRE

**pour organiser
vos révisions**

Mode d'emploi	6
QCM diagnostic	7
Les modalités de l'épreuve de l'UE 9	9
Quelques conseils avant l'épreuve	10
Planning de révisions	12

Introduction et méthode comptable

☐ 1 Définition et rôle de la comptabilité.....	13
☐ 2 Normalisation comptable.....	15
☐ 3 Plan comptable.....	17
☐ 4 Principes comptables.....	19
☐ 5 Comptabilisation des flux.....	21
☐ 6 Fonctionnement des comptes.....	23
☐ 7 Mécanismes comptables.....	26
☐ 8 Organisation comptable.....	27
☐ 9 Inventaire.....	30
☐ 10 Bilan, compte de résultat, annexe.....	31
Entraînez-vous!	33

Factures et règlements : opérations simples

☐ 11 Documents commerciaux.....	41
☐ 12 Facture.....	42
☐ 13 Réductions sur la facture de doit....	45
☐ 14 Achats et ventes de biens et de services.....	47
☐ 15 TVA et facturation.....	50
☐ 16 Comptabilisation de la TVA.....	52
☐ 17 Règlements au comptant.....	55
☐ 18 Avances et acomptes.....	58
Entraînez-vous!	60

Factures et règlements : opérations complexes

☐ 19 Frais accessoires sur achat.....	68
☐ 20 Frais accessoires sur vente.....	70
☐ 21 Facture d'avoir.....	72
☐ 22 Emballages : achat et consignment.....	75
☐ 23 Restitution des emballages consignés.....	77
☐ 24 Opérations à l'international.....	80
☐ 25 TVA sur acomptes à l'international.....	84
Entraînez-vous!	86

Autres opérations courantes

☐ 26 Effets de commerce.....	94
☐ 27 Effets à l'encaissement et à l'escompte.....	97
☐ 28 Fiche de paie.....	100
☐ 29 Comptabilisation de la paie.....	102
☐ 30 Rapprochement bancaire.....	105
☐ 31 Liquidation et déclaration fiscale de TVA.....	107
☐ 32 Comptabilité et environnement numérique.....	109
Entraînez-vous!	112

Opérations courantes d'investissement, de placement et cessions

□ 33 Immobilisations.....	119
□ 34 Immo. incorporelles et corporelles acquises	121
□ 35 Cas particuliers.....	123
□ 36 Immo. incorporelles et corporelles produites	125
□ 37 Immo. financières et VMP.....	127
□ 38 Créances financières	130
□ 39 Cessions d'immo. financières et VMP	131

Entraînez-vous ! 133

Opérations de financement

□ 40 Fonds propres	138
□ 41 Emprunt bancaire : tableaux d'amortissement.....	140
□ 42 Emprunt bancaire : comptabilisation.....	143
□ 43 Crédit-bail.....	145
□ 44 Subventions	147

Entraînez-vous ! 149

Travaux d'inventaire : stocks, amortissements, cessions

□ 45 Stocks.....	156
□ 46 Variations de stocks.....	158
□ 47 Amortissements.....	161
□ 48 Calcul de l'amortissement et comptabilisation	162
□ 49 Révision du plan d'amortissement	165
□ 50 Sorties d'immobilisations.....	166

Entraînez-vous ! 169

Travaux d'inventaire : comptes de régularisation

□ 51 Charges et produits constatés d'avance.....	175
□ 52 Charges à payer et produits à recevoir	177
□ 53 Cas particuliers.....	180
□ 54 Opérations en devise : les écarts.....	182

Entraînez-vous ! 184

Travaux d'inventaire : dépréciations et provisions

□ 55 Dépréciations	188
□ 56 Dépréciations sur immobilisations.....	189
□ 57 Dépréciations sur créances.....	191
□ 58 Dépréciations sur stocks	193
□ 59 Dépréciations sur titres.....	195
□ 60 Provisions.....	197
Entraînez-vous !	199

Passage d'un exercice à l'autre et documents de synthèse

□ 61 Clôture et réouverture des comptes	205
□ 62 Documents de synthèse.....	209
□ 63 Bilan.....	211
□ 64 Compte de résultat.....	213
□ 65 Annexe.....	215
Entraînez-vous !	218

Sujet type d'examen 1	223
------------------------------------	------------

Sujet type d'examen 2	228
------------------------------------	------------

Liste des sigles	233
-------------------------------	------------

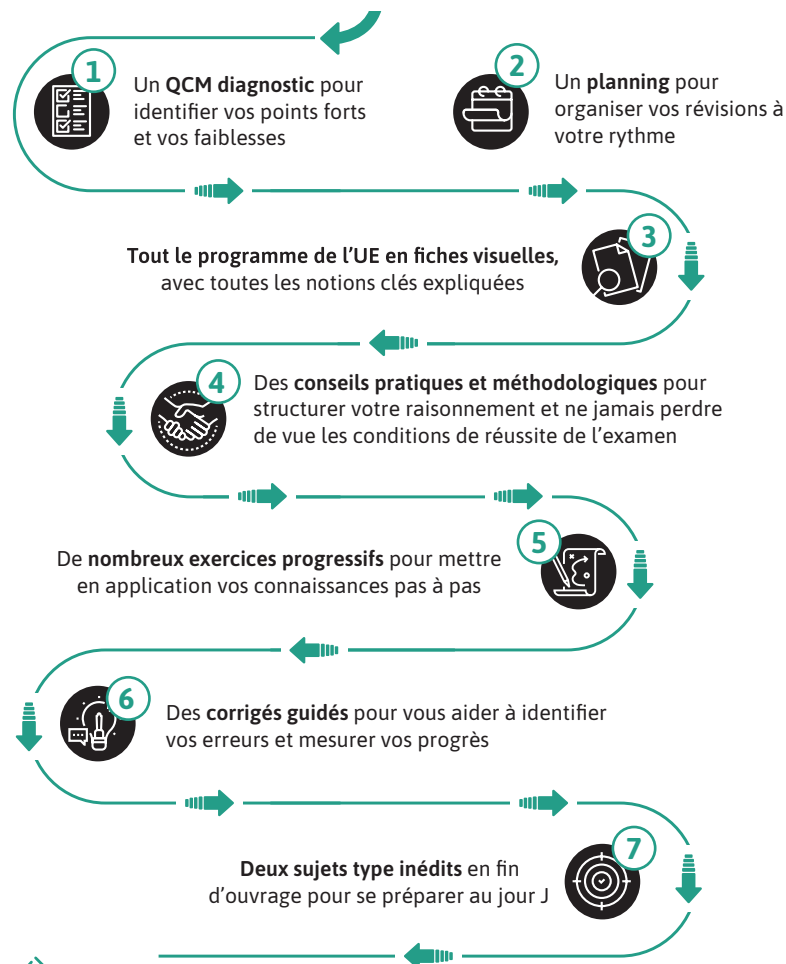
Glossaire	235
------------------------	------------

Corrigé du QCM diagnostic.....	240
---------------------------------------	------------

Mode d'emploi

Imaginée pour les étudiants, la collection **Mon Coach** est votre nouvel allié pour préparer le DCG et réussir l'examen. L'objectif est simple : vous permettre d'aborder avec sérénité l'UE 9 en vous proposant un outil de révision efficace, fiable et complet.

Votre Coach contient :



Êtes-vous prêt à maîtriser le DCG ?

QCM diagnostic

Ce test de départ est destiné à évaluer vos connaissances.

Il comporte dix questions, réparties entre les deux grandes parties du cours : les principes fondamentaux de la comptabilité et opérations courantes **[>> fiches 1 à 32]**, ainsi que les opérations d'inventaire et les documents de synthèse **[>> fiches 33 à 65]**. Ce diagnostic vous permettra d'identifier vos points forts et les notions à retravailler en priorité.

Découvrez le corrigé en fin de livre.

Principes fondamentaux de la comptabilité et opérations courantes

1. Quel principe impose d'enregistrer les charges et produits dans la période à laquelle ils se rattachent ?

- ☐ a. Le principe du coût historique.
- ☐ b. Le principe de prudence.
- ☐ c. Le principe de permanence des méthodes.
- ☐ d. Le principe d'indépendance des exercices.

2. La TVA déductible sur immobilisations est comptabilisée dans :

- ☐ a. le compte 44566.
- ☐ b. le compte 44562.
- ☐ c. le compte 44571.
- ☐ d. le compte 44586.

3. Lorsqu'un rabais est accordé après facturation, il donne lieu à :

- ☐ a. une diminution de la TVA collectée.
- ☐ b. une augmentation des produits.
- ☐ c. un avoir sur achat ou vente.
- ☐ d. un produit à recevoir.

4. En cas d'endossement d'un effet de commerce :

- ☐ a. le compte 511 est utilisé.
- ☐ b. le compte 413 est utilisé.
- ☐ c. l'effet reste à l'actif jusqu'à l'échéance.
- ☐ d. le client devient débiteur envers la banque.

5. Quelle condition permet de qualifier un bien comme une immobilisation corporelle ?

- ☐ a. Le bien est destiné à être vendu rapidement.
- ☐ b. Le bien est utilisé temporairement par l'entreprise.
- ☐ c. Le bien est destiné à servir durablement l'activité de l'entreprise.
- ☐ d. Le bien est renouvelé fréquemment.

Opérations d'inventaire et documents de synthèse

6. Un apport temporaire d'un associé est comptabilisé :

- ☐ a. au crédit du compte 101 Capital.
- ☐ b. au crédit du compte 455 Associés – comptes courants.
- ☐ c. au débit du compte 101 Capital.
- ☐ d. au débit du compte 512 Banque uniquement.

7. Un amortissement linéaire répartit la valeur d'un bien :

- ☐ a. de façon proportionnelle à son usage.
- ☐ b. de manière dégressive.
- ☐ c. de façon égale sur chaque exercice.
- ☐ d. en fonction du chiffre d'affaires.

8. Une charge constatée d'avance correspond à :

- ☐ a. une charge passée sur une facture impayée.
- ☐ b. une charge comptabilisée cette année mais qui concerne l'année suivante.
- ☐ c. une charge déjà réglée plusieurs années à l'avance.
- ☐ d. une charge non encore comptabilisée.

9. Une dépréciation se distingue d'un amortissement car :

- ☐ a. elle est irréversible.
- ☐ b. elle augmente la valeur d'un actif.
- ☐ c. elle concerne une perte de valeur temporaire.
- ☐ d. elle ne concerne que les passifs.

10. En cas de bénéfice, le résultat est enregistré :

- ☐ a. au crédit du compte 129.
- ☐ b. au débit du compte 120.
- ☐ c. au crédit du compte 120.
- ☐ d. en charge exceptionnelle.

Retrouvez le corrigé en fin de livre.

Les modalités de l'épreuve de l'UE 9

- **Nature** : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou un ou plusieurs exercices et/ou une ou plusieurs questions.
- **Durée** : 3 heures.
- **Coefficient** : 1

Aucun document n'est autorisé hormis le PCG. Pas de calculatrice autorisée.

L'UE 9 du DCG constitue une partie fondamentale du programme en comptabilité, car elle pose les bases de la discipline. Sa maîtrise est indispensable pour préparer **l'UE 10 de comptabilité approfondie**.

Le sujet se présente sous la forme d'un **cas pratique qui met, autant que possible, le candidat en situation opérationnelle** : remplir une série de missions concrètes, réparties sur trois ou quatre dossiers qui portent sur les différentes parties du programme et qui peuvent être traitées de manière indépendante à l'aide d'une base documentaire souvent assez fournie (les sujets comptent une dizaine de pages).

La réforme de 2019 a clairement orienté les exigences vers **des compétences plus analytiques** qui exigent en premier lieu une **bonne compréhension des règles et principes comptables** et de leurs applications. À ce titre, les 10 premières fiches de ce livre sont essentielles : nature de la comptabilité, son objectif, ses principes fondamentaux.

La **maîtrise des notions clés, des règles et de leurs interprétations est indispensable**. Elles feront l'objet de **questions «de cours»** présentant une bonne part des points attribués lors de l'examen.

L'absence de calculatrice à l'examen peut être source de perte de temps ; la difficulté des calculs est adaptée en conséquence. Cependant, il faudra s'entraîner aux différentes opérations de calcul (addition, multiplication et division) et réviser les tables de multiplication, en intégrant cette contrainte dans la réalisation des exercices et cas d'entraînement fournis.

Le sujet d'examen se présente sous la forme de plusieurs dossiers thématiques indépendants, concernant une seule et même organisation et choisis parmi les thèmes suivants :

- normalisation et réglementation comptable ;
- opérations commerciales courantes ;
- opérations avec le personnel ;
- gestion de la TVA ;
- suivi des comptes bancaires ;
- opérations de financement ;
- opérations d'investissement ;
- travaux d'inventaire ;
- présentation des comptes annuels.

En règle générale, les questions posées portent sur des définitions de notions comptables, des écritures comptables à proposer et des travaux comptables à réaliser (plans d'amortissement, tableaux de l'annexe, rapprochement bancaire, déclaration de TVA, etc.).

Quelques conseils avant l'épreuve

Vous vous apprêtez à passer l'épreuve de l'UE 9 « Comptabilité » du DCG. Voici quelques conseils pour aborder cette épreuve exigeante de manière optimale.

I Pour l'apprentissage du programme : une préparation méthodique

- Dans un premier temps, il est impératif de **bien assimiler la logique comptable** fondamentale en analysant les opérations en flux emplois / ressources. Une bonne logique facilitera l'apprentissage du programme en donnant du sens aux opérations traitées.
- Pour chaque partie du programme, il est important de **maîtriser les définitions de base, de connaître les règles applicables aux opérations et d'identifier les comptes à mouvementer**. Seul un travail très régulier et rigoureux permet d'acquérir ces notions au fur et à mesure. Elles doivent faire l'objet d'un apprentissage spécifique (au besoin par cœur) sous forme de **schémas d'écritures** en fonction des cas possibles, à approfondir avec les exercices. L'entraînement personnel reste fondamental car il permet d'automatiser des travaux fréquemment demandés à l'examen.
- **La connaissance de la codification comptable** est un atout, car elle permet de gagner un temps précieux à l'examen en recourant de façon efficace à la liste des comptes du plan comptable général.
- **L'entraînement aux calculs rapides** doit être régulier tout au long de l'année : révision des tables de multiplication, calculs astucieux, ordres de grandeur, cohérence des résultats. Cet entraînement peut se faire de façon systématique en bannissant l'utilisation de la calculatrice à l'occasion de travaux personnels ou de façon plus méthodique grâce à des sites proposant des entraînements au calcul mental.

II Pour aborder l'épreuve : les conseils d'un coach

- **Le travail à faire** est construit autour d'un grand nombre de questions, mais dont l'enchaînement demande une grande maîtrise des points techniques et une grande rapidité d'exécution. En conséquence, **la gestion du temps** le jour de l'épreuve est extrêmement importante. **Le barème des points par dossier** permet d'avoir une idée du temps à y consacrer. Les dossiers étant indépendants, il est recommandé de commencer par les parties du programme les mieux maîtrisées en utilisant une copie double par dossier à traiter pour pouvoir s'arrêter puis reprendre le travail.
- **Les questions de cours** représentent une part significative des points; il est préférable d'y répondre en mobilisant les définitions du PCG (Plan Comptable Général) ou le vocabulaire professionnel. Il faut éviter les réponses trop longues ou trop imprécises.
- **Tous les calculs réalisés doivent être justifiés** (détail des calculs à fournir sur la copie), car une partie des points est souvent attribuée pour le détail correct d'un calcul. La justification peut être présentée soit dans un libellé d'écriture, soit en marge d'un travail, soit grâce à un renvoi : chiffre, lettre, *.
- **Enfin, une présentation soignée de la copie d'examen** permet de limiter les risques d'erreur et facilite la lecture et la compréhension : traits tirés à la règle, écritures comptables détaillées avec date, numéros et libellés des comptes, libellé de l'écriture, séparateur de milliers pour les nombres, justification des montants (détail des calculs) dans le journal.

Planning de révisions

Le planning de révision a pour but de vous proposer un **mode d'acquisition méthodologique des compétences et connaissances nécessaires à la réussite en DCG pour l'UE 9**. Le planning doit être établi de manière réfléchie et rigoureuse en fonction du temps disponible et de vos connaissances préalables (pour cela, faire le test diagnostic en début de livre).

La proportion de temps à passer sur chaque partie du programme peut se calculer d'après les volumes horaires indiqués dans le programme officiel. Il faut cependant noter que la période d'assimilation des mécanismes comptables (partie 2, environ 12 %) sera minime en cas de révisions ultérieures.

Parties du programme	Fiches	Volume de temps à consacrer durant les révisions
Introduction	1 à 4	12 %
Méthode comptable	5 à 10	12 %
Analyse comptable des opérations courantes	11 à 44	35 %
Travaux d'inventaire	45 à 60	30 %
Comptabilité et environnement numérique	32	5 %
Documents de synthèse	61 à 65	6 %

La consultation et les entraînements à partir des annales sont également vivement recommandés, mais seulement **en fin de révisions**, une fois l'ensemble du programme vu. Certaines parties se trouvent sollicitées plus souvent que d'autres (voir tableau ci-dessus). Cela doit orienter l'intensité de vos efforts mais ne surtout pas vous inciter à faire des impasses qui pourraient vous faire perdre de nombreux points.



GARDER LE BON CAP

Les connaissances et les savoir-faire s'enchaînent de façon progressive et aucune partie du programme ne peut être abordée de façon autonome. La méthode comptable à la base du programme est ensuite mise en œuvre dans le suivi des opérations courantes de l'entreprise. La réalisation de travaux d'inventaire permet la production des états financiers en respectant les principes comptables.

Définition et rôle de la comptabilité

La comptabilité joue un rôle fondamental dans le traitement de l'information économique. Elle est liée au droit et à l'économie.

I Comptabilité

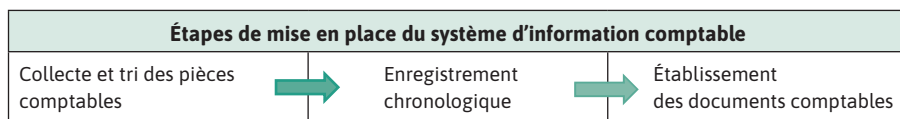
Selon le Plan comptable général (PCG), la **comptabilité** est un système d'organisation de l'information financière.

Elle permet de saisir, classer, enregistrer des données chiffrées (évaluées en unités monétaires) et de présenter des états récapitulatifs, reflétant **une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité**, à la date de clôture de chaque exercice comptable.

II Système d'information comptable

La comptabilité retrace chronologiquement les opérations de l'entité et fournit un état de sa situation en :

- collectant, organisant et enregistrant l'information (factures, modes de règlements...);
- établissant des documents comptables : journaux, balance et documents de synthèse.



III Rôle de la comptabilité

La comptabilité fournit des informations utiles aux **parties prenantes de l'entité** (acteurs et partenaires). On peut distinguer deux types de comptabilité.

La **comptabilité financière**, obligatoire pour tout commerçant, personne physique ou morale, enregistre l'ensemble des opérations économiques (achats, ventes, règlements...).

Elle présente des états financiers annuels obligatoires : **bilan, compte de résultat et annexe**. Elle permet d'informer les partenaires de l'organisation, d'où la nécessité d'effectuer des **contrôles** comptables et juridiques, rôle des professions comptables :

- Le **commissaire aux comptes** a une mission légale de révision (révision = vérification = audit) des comptes et dépend de la **Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC)** sous la tutelle du Ministère de la Justice.
- L'**expert-comptable** a une mission contractuelle de conseils ; l'**Ordre des experts-comptables (OEC)** est sous la tutelle du Ministère de l'Économie.

La **comptabilité de gestion, facultative, permet de connaître la structure des coûts de production et de revient des éléments produits et d'aider à la prise de décision des managers.**

IV Comptabilité et droit

La comptabilité relève du droit, elle est réglementée : on parle de droit comptable, issu principalement du Code de commerce, des règlements de l'Autorité des normes comptables (ANC), des directives européennes, du droit comptable international, etc. **[>> fiche 2].**

- C'est un **moyen de preuve** entre commerçants en cas de litige.
- C'est un **moyen de contrôle** (contrôle des performances de l'entité, contrôle fiscal, contrôle de l'Urssaf...).
- C'est une **obligation légale** pour tous les commerçants.

V Comptabilité et économie

La comptabilité reflète les relations économiques avec les tiers et fournit les informations nécessaires à la prise de décision par les acteurs et les partenaires de l'entité.

Partenaires de l'entité	Besoins d'informations des partenaires
Propriétaires (actionnaires, associés) et dirigeants	Performances, rentabilité, risques, stratégie, aide à la décision
Clients	Continuité, performances
Fournisseurs, sous-traitants, banques	Solvabilité
Salariés, représentants du personnel	Rémunérations, continuité
État, collectivités, administrations (fiscale, Urssaf...)	Assiette de calcul des impôts, taxes et cotisations, revenus, contrôles

Normalisation comptable

Le droit comptable est issu de sources internationales et nationales qui forment la normalisation comptable.

I Sources du droit comptable français

Elles sont multiples, internationales, européennes et nationales. Les sources de droit d'un niveau supérieur s'imposent aux sources de droit d'un niveau inférieur.

Sources du droit comptable français par ordre d'importance	
1. Directives et règlements européens impactés par le droit international	• Règlements CE du 19/07/2002 et du 26/06/2013 : application de normes internationales IAS/IFRS • Directive du 26/06/2013 : états financiers annuels et comptes consolidés
2. Lois	Code de Commerce, Code général des impôts, Code du travail
3. Décrets	Code de Commerce, Code général des impôts
4. Règlements homologués par arrêté ministériel	Règlement ANC 2014-03 relatif aux comptes sociaux, règlement ANC 2022-06 qui modifie le PCG à partir du 01/01/2025
5. Jurisprudence	Arrêt du Conseil d'État
6. Doctrine	Avis, recommandations de l'ANC, de la CNCC, de l'OEC, de l'AMF

II Normalisation comptable

La **normalisation comptable** a pour objet d'établir des règles communes, appelées **normes**, dans le but d'harmoniser la présentation des informations comptables.

Il s'agit d'un ensemble de règles, principes, méthodes d'élaboration, d'évaluation et de présentation des comptes de l'entité.

→ **Objectifs :**

- Répondre à des **besoins d'informations fiables et lisibles** pour tous, aux niveaux national et international.
- Répondre aux **besoins de transparence et de compréhension** des comptes pour les parties prenantes.
- Disposer d'une **information homogène et de qualité**.
- Assurer la **convergence** (rapprochement) des référentiels comptables nationaux.
- Faciliter les **comparaisons** entre organisations et à l'international.

→ **Acteurs :**

- **Au niveau international**, un organisme privé indépendant, l'**International Accounting Standard Board (IASB)** élabore les normes comptables appelées **normes IAS/IFRS**. Ces normes sont reprises (ou non) dans les comptabilités européennes et nationales.
- La **commission européenne** élabore la normalisation européenne.
- **En France**, l'**ANC** est l'organe chargé de la normalisation comptable française.

→ Les principales missions de l'ANC sont :

- d'établir sous forme de **règlements, les normes** à respecter pour ceux soumis à l'obligation de tenue d'une comptabilité;
- émettre des **avis et recommandations**, dans la mise en place de nouvelles normes comptables...

Ces normes sont intégrées dans le **Recueil des normes comptables**, où figure le **PCG**, après homologation par le ministre de l'Économie. Mais la comptabilité française est aussi impactée par les **normes établies par l'UE**, Union Européenne, applicables en France par le biais de directives.

ATTENTION

Des questions de cours sur la partie 1 du programme, avec deux ou trois questions rédactionnelles, notamment sur la normalisation, les sources et les principes comptables, sont souvent posées au DCG.

Méthode de réponse à une question rédactionnelle :

Dans un premier temps, il s'agit de répondre à la question en commençant toujours par **définir les termes importants** de la question, exemple : normalisation, **et d'énoncer la règle comptable**.

Puis dans un deuxième temps, il s'agit de **mettre en application** ce qui a été énoncé par rapport aux éléments fournis du sujet.

Plan comptable

Les opérations de l'entité avec ses partenaires se traduisent par des flux économiques, retranscrits par des écritures comptables à l'aide de comptes fournis par le PCG.

I Plan comptable général

Le **PCG** regroupe l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables obligatoirement à toute entité soumise à l'obligation d'établir des comptes annuels, c'est la normalisation comptable française.

Il définit les règles de présentation des états financiers, les principes comptables, les règles de comptabilisation et d'évaluation, etc...

Le contenu du PCG est le suivant :

- objets et principes de la comptabilité;
- définition des actifs, passifs, produits et charges;
- règles de comptabilisation, d'évaluation, de fonctionnement des comptes;
- liste de comptes numérotés appelé « plan comptable », nécessaire aux écritures comptables.
- Le plan est adaptable selon l'activité professionnelle de l'entité, avec des particularités parfois (par exemple, des comptes spéciaux pour les associations).

II Nomenclature des comptes

→ Les comptes sont regroupés en sept catégories appelées **classes de comptes**.

classe 1	comptes de capitaux	COMPTES DE BILAN
classe 2	comptes d'immobilisations	
classe 3	comptes de stocks	
classe 4	comptes de tiers	
classe 5	comptes financiers	
classe 6	comptes de charges	COMPTES DE GESTION
classe 7	comptes de produits	

→ Il existe sept classes de comptes décomposées en comptes à deux chiffres, appelés « comptes principaux », en comptes à trois chiffres, appelés « comptes divisionnaires » et en comptes à plus de trois chiffres, appelés « sous-comptes » :

2 IMMOBILISATIONS

21 Immobilisations corporelles

215 Installations techniques, outillages industriels

2154 Matériel industriel

CLASSE

Compte principal

Compte divisionnaire

Sous-compte

→ Jusqu'au 1^{er} janvier 2025, il existait trois systèmes de comptes.

Système abrégé	Système de base	Système développé
Dispositions minimales pour les petites entreprises (caractères gras)	Dispositions de droit commun pour PME et GE (caractères gras et normaux)	Dispositions facultatives (caractères gras , normaux et en <i>italique</i>)

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le nouveau plan de comptes supprime le système abrégé et développé afin de conserver un seul plan de comptes, **le système de base**. Il comprend des comptes indiqués en gras dont l'application est obligatoire (application dite « minimale ») et des comptes mentionnés en italique dont l'utilisation reste facultative.



ATTENTION

Il faut donc disposer du nouveau plan comptable version 2025 ou suivantes à l'examen, celui-ci étant autorisé à tous les examens comptables.

Principes comptables

Les écritures comptables nécessitent de respecter quelques principes fondamentaux notamment dans les cas complexes.

I Principes comptables

Les **principes comptables** sont des conventions comptables acceptées par tous, qui ont pour objectif de se rapprocher de l'image la plus fidèle de la réalité économique de l'entité à une date donnée.

Les règles de comptabilisation reposent sur leur respect. Le Code de commerce stipule que «les comptes annuels doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Lorsque l'application d'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle, des informations complémentaires doivent être fournies dans l'annexe». Les principes comptables énoncés par le Code de commerce sont repris par le PCG.

Liste des principaux principes comptables de la normalisation comptable française

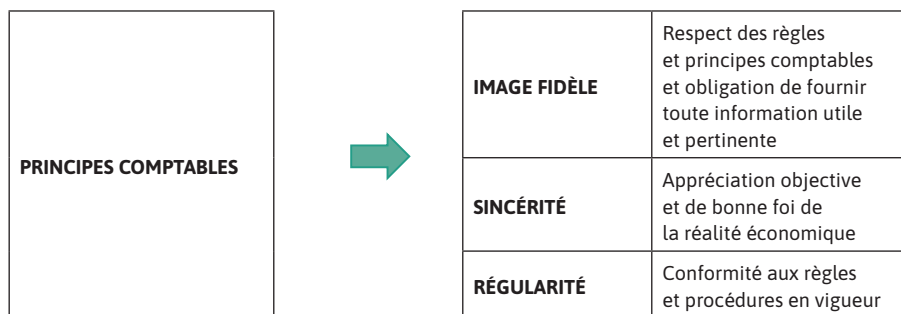
Continuité d'exploitation	Présomption de poursuite d'activité dans un avenir proche pour l'évaluation et l'établissement des comptes
Indépendance des exercices	Rattachement des charges et des produits à l'exercice concerné
Non-compensation	Interdiction de compenser entre eux, les comptes d'actif et de passif et les comptes de charges et de produits
Permanence des méthodes	Non-modification des règles et options comptables appliquées par l'entreprise sauf cas exceptionnel justifié
Prudence	Prise en compte, dans la détermination de la situation et du résultat de l'exercice en cours, de l'impact d'événements futurs défavorables, dès leur connaissance
Intangibilité du bilan d'ouverture	Le Bilan d'ouverture de l'exercice doit être identique au Bilan de clôture de l'exercice précédent
Coûts historiques	Valorisation des éléments du patrimoine à leur coût d'entrée, sans prendre en compte l'inflation et l'appréciation possible des éléments dans le temps

Prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique*	Principe comptable qui privilégie l'aspect de la réalité économique au détriment de l'aspect juridique
Importance relative	Principe utilisé dans l'annexe où ne sont reportées que les informations utiles et pertinentes

* Ce principe plus récent est pris en compte de plus en plus sous l'influence des normes internationales.

II Image fidèle, sincérité et régularité

L'**image fidèle** est l'objectif à atteindre (la représentation la meilleure possible, la plus proche de la réalité économique), la **sincérité** et la **régularité** sont la manière de mettre en œuvre les principes et les normes comptables.



ATTENTION

L'image fidèle, la sincérité et la régularité des comptes ne sont pas des principes comptables.

Comptabilisation des flux

La comptabilité traduit par des écritures ou enregistrements comptables, les opérations qui transfèrent de la valeur : les flux économiques réels et financiers.

I Flux économiques

Un **flux économique** est un mouvement de valeur pouvant porter sur des biens, des services, des créances, des dettes ou des moyens de règlement.

Il circule entre deux pôles, avec une **origine** (ressource au crédit d'un compte) et une **destination** (emploi au débit d'un autre compte).

Seules les deux catégories de flux suivants sont comptabilisées.

1. Les **flux réels**, qui portent sur une chose («res» en latin) :
 - marchandise, matière première (achat ou vente);
 - bien (acquisition d'une immobilisation);
 - service (prestation de service reçue ou réalisée).
2. Les **flux financiers**, qui concernent les flux d'argent sous forme :
 - monétaire (règlement au comptant immédiat);
 - de dette (règlement à crédit différé envers un fournisseur);
 - de créance (règlement à crédit différé d'un client).

II Emplois et ressources

Pour chaque flux économique, on doit se poser deux questions :

1. «**D'où provient le flux?**» C'est l'origine du flux : **la ressource**.
2. «**Où va le flux?**». C'est la destination du flux : **l'emploi**.

Un flux peut donc être représenté par un vecteur entre deux comptes :

- avec un point de départ appelé «**ressource**» (origine du flux, ou flux sortant);
- un point d'arrivée appelé «**emploi**» (destination du flux, ou flux entrant);
- et caractérisé par sa nature, sa date et sa valeur.

Ce vecteur indique la manière de passer l'écriture comptable :

- l'**origine du flux** correspond au **crédit** d'un compte;
- la **destination du flux** correspond au **débit** d'un autre compte.

Le compte est schématisé par un «compte en T» : les montants au débit ou au crédit traduisent les **mouvements** intervenus sur le compte soit au débit soit au crédit. On peut calculer en fin de période le **solde** du compte.

N°et INTITULÉ du COMPTE	
Débit à gauche	Crédit à droite
Opération 1	
Opération 2	
	Opération 3
Opération 4	
	Opération 5
Total débit	Total crédit
SOLDE DU COMPTE par différence	

EXEMPLE L'entreprise Ubu, le client, achète des marchandises pour 500€ au fournisseur Otto.

1) Flux réels				Écritures chez Ubu le client : le flux réel d'achat a pour origine le crédit du compte « fournisseur Otto » : 500€, et pour destination le débit du compte « achat de marchandises » pour 500€.
Achats de marchandises		Fournisseur Otto		
Débit	Crédit	Débit	Crédit	
500 €			500 €	
flux réel				
Client Ubu		Ventes de marchandises		Écritures chez Otto le fournisseur : l'écriture est inversée; il s'agit de créditer le compte de ventes d'Otto et de débiter le compte client Ubu.
Débit	Crédit	Débit	Crédit	
500 €			500 €	
flux réel				
2) Flux financiers				
Fournisseur Otto		Banque du client Ubu		Écritures chez Ubu le client : le flux financier a pour origine le crédit de la banque du client Ubu et pour destination le débit du compte d'Otto; le compte du fournisseur Otto est soldé (500€ au débit et au crédit),
Débit	Crédit	Débit	Crédit	
	500 €			
500 €			500 €	
flux financier				
Banque d'Otto		Client Ubu		Écritures chez Otto le fournisseur : l'écriture est inversée; le compte client Ubu est crédité et le compte banque Otto est débité; le compte client Ubu est soldé (500€ au débit et au crédit).
Débit	Crédit	Débit	Crédit	
		500 €		
500 €			500 €	
flux financier				

Mon coach en DCG 9



Décrochez votre DCG avec Vuibert !

► Les fiches pour réviser
simplement et s'entraîner
efficacement



► Le manuel tout-en-un complet,
indispensable pour toute l'année



Laurence Morgana est coach et maître
de conférences au Cnam, membre de
jurys DCG-DSCG-DEC.

Catherine Zerara est professeur en
DCG à l'ENC Bessières et formatrice
en DSCG au CFA Bessières.



Retrouvez pour chaque UE
en accès gratuit :

- les corrigés des deux sujets
- des conseils pour préparer l'examen
- des vidéos sur votre futur métier,
par les experts du Lab50

À jour
de la
réforme

ISBN : 978-2-311-41535-3



9 782311 415353



16,90 €

Vuibert.fr